

Vincennes, le 28 mai 2018

NOTE D'INFORMATION

Port du GILET VERT

Mesdames, messieurs,

Dans le cadre du programme Ambition Client, vous vous êtes approprié ces dernières années de nouveaux outils, services ou applications métiers qui ont changé votre posture professionnelle.

Vous le constatez tous les jours, les clients apprécient les services de proximité que vous êtes aujourd'hui en mesure de leur rendre aux points de vente et dans les espaces via votre outil mobile.

Lorsque vous êtes en activité mobile, le **gilet vert** permet à nos clients de vous identifier de façon plus visible en cas de besoins.

Donné en dotation personnelle à chacun d'entre vous, le **gilet vert** doit être porté -hors des points de vente- dans toutes les activités commerciales, de canalisation ou de gestion d'incident, de monitorat ADUP ou d'accueil et de manière générale à chaque fois que l'encadrement l'estime nécessaire.

Valérie DELVAUX

Déléguée du Directeur de la Ligne A du RER

